

SKI ACROBATIQUE

Val Saint-Côme



AVIS DE COURSE (BOSSES)

Sélection provinciale (MO)

7-8-9 janvier 2022

***Merci à nos précieux
commanditaires :***



JOVACO



Sélection provinciale région des Laurentides 2022 Bosse simple

Centre d'Excellence Acrobatique Val Saint-Côme,
Val Saint-Côme, QC, Canada
7 au 9 Janvier 2022

L'Équipe de Ski Acrobatique Val Saint-Côme, Acroski Laurentides et la **Station touristique Val Saint-Côme** sont heureux d'accueillir les athlètes admissibles à la Sélection provinciale d'Acroski Laurentides du 7 au 9 janvier 2022 dans la **piste Vas-y-mollo**.

Résumé de la Sélection provinciale

1. Cette compétition est sanctionnée par Ski acro Québec et Acroski Laurentides. Elle est organisée par l'équipe de ski acrobatique Val Saint-Côme
2. L'événement suivra le protocole et les règlements du circuit de compétition de sélection provinciale d'Acroski Laurentides et Ski Acro Québec.
3. La compétition comprend 2 épreuves régionales de bosses en simple tenues dans la piste « Vas-y mollo »
4. La qualification est requise pour toutes les manœuvres inversées
5. Inscription obligatoire sur snowreg avant le 2 janvier 2022 à midi
6. Paiement via virement interac avant le 2 janvier 2022 à midi
7. Horaire sommaire : (horaire détaillé plus bas)
 - Vendredi 7 janvier 2022 : entraînement officiel
 - Samedi 8 janvier 2022 : compétition régionale 1
 - Dimanche 9 janvier 2022 : compétition régionale 2

En mon nom et au nom du comité organisateur, il nous fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue et vous assurer que tout sera mis en œuvre pour vous offrir un trois jours de bosses à la mesure de vos attentes.

Au plaisir de vous voir chez nous pour débiter l'année 2022 en beauté!

Christina Caron
Présidente de l'équipe de ski acrobatique de Val St-Côme
president.skiacrobatiqevsc@gmail.com
(450) 421-6700

Renseignements généraux

Date : 7-8-9 janvier 2022

Lieu : Station touristique Val Saint-Côme, 501, chemin Val Saint-Côme, Saint-Côme, Qc, J0K 2B0
Rendez-vous sur <https://www.valsaintcome.com/fr/contact> pour les directions vers Val Saint-Côme

Inscriptions des athlètes : Sur snowreg via ce lien :
<https://snowreg.com/#!/events/43322-selection-provinciale-vsc>

Remise des dossards et vente de billets et/ou bracelet accompagnateur:

Vendredi de 8h30 à 10h00 au RDC du chalet principal*

Samedi matin de 8h00 à 9h00 devant le centre de l'excellence*

*Sujet à changement afin de réduire l'achalandage dans le chalet de ski.

Frais d'inscription, billet athlète et dépôt dossard payable par virement interac à
inscriptions.skiacrobatiquevsc@gmail.com

Sous l'onglet « RAISON » veuillez inscrire le nom de l'athlète.

Question : Montagne Réponse : VSC2022

Événements	Tarification
Inscription Sélection provinciale Incluant les frais d'Acroski Laurentides pour 2 compétitions régionales de bosses en simple et une discipline.	\$ 115.00 (non-remboursable)
Dépôt pour dossard	\$ 10.00 (remis à la fin de la compétition)
Remontées mécaniques	Tarif incluant les taxes non-remboursable
Entraîneurs (1 entraîneur par 6 athlètes) aucune dérogation acceptée	Gratuit
Athlètes forfait 3 jours	80 \$ pour 3 jours*
Accompagnateurs	40 \$ / jour

*Seulement les athlètes inscrits à cette compétition peuvent bénéficier de ce tarif.

Le total pour l'inscription, le billet forfait trois jours et le dépôt dossard est de 205.00\$

Les billets accompagnateurs peuvent être payé à l'avance par virement ou sur place en argent comptant (montant exact).

PROTOCOLES COVID

Nous sommes très chanceux cette année de pouvoir tenir un évènement de compétition malgré la pandémie qui poursuit ses ravages sur notre province. Cette compétition sera la première offerte au Québec et sera donc décideur pour la tenue de tout autre compétition.

Ceci étant dit, nous comptons sur l'entière collaboration des athlètes, parents accompagnateurs (et tous les autres parents/amis), bénévoles, entraîneurs et officiels pour rendre cette compétition exemplaire.

Compétition sous huis clos :

La compétition doit être tenu sous huis clos. Un seul parent accompagnateur peut se trouver dans la section « spectateur » au bas de la piste. Ce parent devra être pleinement vacciné et présenter sa preuve vaccinale et une pièce d'identité à la sécurité situé à l'entrée du site.

Le parent accompagnateur devra ensuite se présenter à chaque matin, soit le vendredi, samedi et dimanche à la table réservée à cet effet pour s'identifier. Un bracelet lui sera remis, vous devez le garder toute la journée afin d'avoir accès à l'enclos au bas de la piste. La couleur du bracelet sera différente à tous les jours.

Le parent accompagnateur devra être la même personne tout au long de la journée. Cependant vous pouvez désigné une personne différente par jour.

Le port d'un couvre visage (masque) est obligatoire dans l'enclos des parents accompagnateurs. Une distance de deux mètres entre chaque individu doit être respecté.

Le nombre maximum de parents admis au même moment sera de 20. Nous vous demandons d'arriver un peu avant la descente de votre enfant et de quitter l'enclos tout de suite après sa descente pour laisser la place à d'autre. Un bénévole assurera le bon déroulement.

Les entraîneurs devront également se procurer un bracelet à tous les jours.

Tout autre personne devra circuler devant la piste de compétition, aucun skieur ne peut s'arrêter pour regarder la compétition.

Aucun manquement à ces règlements ne sera toléré. Si un parent ne respecte pas les consignes, manque de respects envers le comité organisateur ou un bénévole, il sera banni du site et ce jusqu'à la fin des compétitions.

Les athlètes devront respecter une distanciation de deux mètres en tout temps. Des bambous et des clôtures de contrôle seront installés pour les aider à respecter cette directive.

Un maximum de 5 athlètes et leurs entraîneurs sont admis au plateau de départ en même temps lors des journées de compétition. Il y aura un deuxième plateau avec un bénévole un peu plus haut qui dirigera les athlètes vers le « START » lorsqu'une place se libère. Aucun rassemblement d'athlètes au bas de la piste. Les athlètes devront quitter l'aire d'arrivée après leur descente.

Un athlète qui ne respecte pas les consignes, manque de respect envers le comité organisateur, un bénévole ou un officiel, selon la gravité de son geste, peut être disqualifié à la décision du jury.

L'accès au centre de l'excellence est interdit aux athlètes et parents accompagnateurs. Le centre est réservé aux bénévoles, aux juges, aux officiels et aux entraîneurs chefs. Le port d'un couvre visage (masque) est obligatoire dans tous les aires intérieures.

La remise des médailles aura lieu dans l'enclos fermé. Seulement les parents des athlètes qui se sont taillé une place au podium pourront être admis ainsi que leurs entraîneurs. Un seul athlète monte sur le podium à la fois. L'athlète placera lui-même sa médaille autour de son cou. Il pourra baisser son couvre-visage pour la photo. Les trois athlètes peuvent être admis au podium en même temps pour une photo, cependant ils devront porter le couvre-visage.

La réunion des chefs d'équipe se tiendra au 2^e étage du Centre d'Excellence Acrobatique Val St-Come, vendredi à 15h30 et samedi à 16h45. Le port du masque est obligatoire. La distanciation physique devra être respecté. Il n'y aura pas de service de nourriture ni de breuvage afin de s'assurer que tout le monde garde son couvre-visage. Si la réunion des chefs ne peut pas se tenir en toute sécurité, elle sera organisée via visio-conférence.

Toutes personnes ayant des symptômes liés à la COVID-19 ou ayant été en contact avec une personne déclarée positive à la COVID-19 ne doivent pas se présenter sur le site. Vous devez rester chez vous et en informer le comité organisateur le plus rapidement possible Cette consigne s'applique aux athlètes, entraîneurs, bénévoles, juges, officiels et parents accompagnateurs.

Nous décourageons le co-voiturage, cependant si c'est votre seule option, nous vous recommandons le port du couvre-visage dans le véhicule.

Ces règlements peuvent être modifier en tout temps selon les directives de la santé publique.

Le comité organisateur vous remercie pour votre précieuse collaboration

COMITÉ ORGANISATEUR

Présidente du Club :	Christina Caron
Vice-Président:	Steve Demers
Trésorier:	Alexandre Motard
Communications:	Valérie Coutu
Directeur Technique :	Bruno Forest
Directeur marketing :	Éric Toméo
Responsable commanditaires :	Francis Rhéaume

EQUIPE TECHNIQUE

Chef de Compétition:	Christina Caron
Chef de piste:	Steve Demers
Chef de Compilation:	Rebecca D'Arcy
Assistante chef de compétition :	Janie Gladu

JUGE EN CHEF :	Daniel Thibeault
-----------------------	------------------

DÉLÉGUÉ TECHNIQUE :	Lewis Levesque
Assistant DT :	Marc-André Gauthier

Règlements généraux

Sanction : Association Canadienne de Ski Acrobatique.

Taille des groupes et admissibilité :

Sélection provinciale :

Dans un premier temps Ski Acro Québec déterminera pour chaque région les athlètes qui sont présélectionnés. Ces athlètes ne participeront pas au circuit régional. La Fédération déterminera par la suite le nombre de places supplémentaires auxquelles chaque région aura droit. Ces places supplémentaires seront comblées lors d'une compétition régionale appelée Sélection provinciale.

Pour la sélection provinciale de Val Saint-Côme :

- Le nombre maximum d'athlètes est de 80.
- Admissibilité :
 - Les athlètes qui sont à leur première année sur le circuit régional des Laurentides de sont pas admissibles, sauf s'ils ont compétitionné à un niveau égal ou supérieur à l'extérieur des Laurentides (preuves à l'appui).
 - Les athlètes présélectionnés sur le circuit provincial, sont exclus du circuit régional.
 - Les catégories utilisées pour le classement, telles que mises en place par la FQSA et l'ACSA, seront les suivantes :

Catégorie	Âge au 1er janvier 2022
U14	12 et 13 ans
U16	14 et 15 ans
U18	16 et plus

Obligations de l'athlète :

Tous les compétiteurs doivent porter leur dossard pendant les entraînements officiels et les compétitions. Ils doivent respecter les règlements de la FQSA, l'ACSA et ceux de la station de ski et faire preuve de respect en tout temps.

Responsabilité :

Tous les athlètes, officiels et autres membres affiliés à une association nationale qui participeront à l'événement le feront à leurs risques. Le comité organisateur, les commanditaires et le centre de ski Val Saint-Côme ne seront pas responsables des risques, dangers, blessures, décès, dommages à la propriété ou pertes qui pourraient découler de cet événement.

Le comité organisateur ne peut être tenu responsable des conditions météorologiques, blessures, bris d'équipement ou tous autres événements fortuits qui pourraient affecter le déroulement de la compétition.

Assurances :

Tous les compétiteurs doivent détenir leur propre assurance médicale. Le comité organisateur, les commanditaires et le centre de ski Val Saint-Côme se désistent de toute réclamation et se libèrent de toute responsabilité et indemnisation.

Sauts Inversés :

Veuillez indiquer sur la liste d'inscription si un athlète est qualifié pour un ou des sauts inversés en inscrivant le ou les types de sauts.

Réunion des chefs d'équipe :

La réunion des chefs d'équipe se tiendra au 2^e étage du Centre d'Excellence Acrobatique Val St-Côme, vendredi à 15h30 et samedi à 16h45. Le port du masque est obligatoire. La distanciation physique devra être respecté. Il n'y aura pas de service de nourriture ni de breuvage afin de s'assurer que tout le monde garde son couvre-visage. Si la réunion des chefs ne peut pas se tenir en toute sécurité, elle sera présentée via visio-conférence.

PROTOCOLE ACROSKI LAURENTIDES DE SÉLECTION PROVINCIALE :

CALCUL DU CLASSEMENT

Afin de déterminer les athlètes des Laurentides qui participeront au circuit provincial de l'année en cours, le classement sera basé sur la somme de deux résultats de la sélection provinciale de l'année en cours ainsi que le meilleur résultat de l'année précédente (2019/2020), selon la formule ci-dessous (somme de A+B), en appliquant une pondération selon la valeur des circuits:

- A. Pour les 2 compétitions de la sélection provinciale de l'année en cours, nous additionnerons les 2 meilleurs descentes sur 4, en multipliant ce résultat par 90%.
- B. Pour la compétition de l'année précédente (résultat saison 2019-2020 (COVID)), nous prendrons le meilleur résultat de l'athlète, soit une régionale ou une provinciale, selon le meilleur résultat obtenu :
 - Compétition régionale de l'année précédente : nous prendrons le meilleur résultat du circuit régional des Laurentides, en excluant le duel et la sélection provinciale, en multipliant ce résultat par 80%.
 - Compétition provinciale de l'année précédente : nous prendrons le meilleur pointage parmi toutes les compétitions provinciales de l'année précédente (incluant la compétition en simple au championnat québécois), en multipliant ce résultat par 100%.

Voir l'annexe A pour des exemples afin d'illustrer le calcul.

CLAUSE D'EXCEPTION

Si un athlète n'a aucun résultat pour l'année précédente car il était dans une des situations suivantes :

- Il a compétitionné sur un circuit hors Québec
- Il était blessé pour une saison complète (incluant la sélection provinciale)
- Il avait pris sa retraite

Dans ce cas, l'athlète en question pourrait se baser sur les résultats de la sélection provinciale de l'année en cours uniquement, en appliquant la règle suivante:

- Si lors de la sélection provinciale (cumulatif), il termine au classement global parmi les 3 meilleurs garçons ou 2 meilleures filles, il sera automatiquement sélectionné dans le quota restant pour faire partie du circuit provincial.

CLAUSE BLESSURE :

Dans le cas où un athlète ne peut pas prendre part à la compétition pour cause de blessure :

- La formule de calcul remplacera les 2 compétitions de sélection de l'année en cours par les 2 résultats de la sélection de l'année précédente (2020). Le reste de la formule demeure la même.
- Dans le cas où l'athlète est blessé dans les 2 sélections (année en cours et année précédente), nous prendrons 3 résultats (régionaux et/ou provinciaux) en appliquant les pondérations (80% régionales, 100% provinciales).
- Dans le cas où l'athlète a fait la sélection l'année précédente (2020) mais n'a pas pu prendre part à aucune compétition par la suite pour cause de blessure, l'athlète pourra alors prendre un résultat de la sélection provinciale de l'année précédente :
 - avec une pondération de 90% pour un athlète qui avait été sélectionné pour faire partie du circuit provincial (quota restant et région hôte).
 - avec une pondération de 80% pour un athlète qui n'avait pas été sélectionné pour faire partie du circuit provincial.
- Si un athlète se blesse pendant le weekend de sélection provinciale : s'il a eu un pointage, ce pointage comptera. Il pourra alors prendre son 2eme pointage dans la sélection de l'année précédente. S'il n'a pas eu de pointage (DNS ou DNF), il lui faudra fournir un billet du médecin.
- Il n'y a pas de maximum tant qu'au nombre d'athlètes qui pourront se prévaloir de la clause blessure.
- Pour que la clause blessure s'applique, il est obligatoire d'obtenir un billet de médecin (médecin seulement. Donc ça exclus les autres professionnels de la santé). De plus, le médecin de peut pas être le père ou la mère de l'athlète en question.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AU CIRCUIT RÉGIONAL

Idéalement tous les athlètes devraient avoir la possibilité d'effectuer les 2 descentes par jour tel que prévu dans l'avis de course. Cependant, à cause du très grand nombre de participants, d'incidents, ou simplement à cause du manque de luminosité précoce en janvier, la procédure suivante sera appliquée :

1. Afin **d'augmenter la cadence et le bon déroulement** de cette sélection provinciale, les règles suivantes seront appliquées de façon intégrale pour tous les groupes de coureurs:
 - L'athlète devra quitter immédiatement par le côté de la piste et la mention **DNF** sera mise comme résultat pour cette descente s'il
 - perd un ou deux skis avec une chute ou
 - effectue une chute avec perte de contrôle sans perte de ski et qui prend plus de 10 secondes à se relever;
 - L'athlète qui perd un ski, sans chuter, peut finir sa descente
 - Un athlète qui fait preuve d'un mauvais esprit d'équipe, retarde le déroulement de la compétition, manque de respect envers un bénévole, un entraîneur ou un officiel, sera, selon la gravité du geste et de la décision du jury, peut être disqualifié.
2. Dans le cas où, après la première descente, **le Jury décide que la 2e descente sera compromise**, faute de temps, les journées de samedi et dimanche seront traitées de façon indépendante.

Horaire détaillé

Sélection provinciale (Compétition régionale) - Piste Vasy-Mollo

Vendredi 7 janvier 2022

8h30 - 10h30	Accréditation et vente billets de ski au RDC du chalet de la station*
8h30 à 10h00	Entretien de piste et inspection du parcours
10h00 - 12h00	Entraînement officiel circuit régional
12h00 - 12h45	Pause pour side slip et entretien de piste
12h45 -14h45	Entraînement officiel circuit régional
14h45 –15h00	Side slip
15h30	Réunion des chefs d'équipes 2 ^e étage - Centre d'Excellence Acrobatique

Samedi 8 janvier et dimanche 9 janvier 2022 Régionale 1 et régionale 2

8h00 - 9h00	Accréditation et vente de billets au Centre d'Excellence (RDC)*
8H30	Accès aux remontées mécaniques
8h30 - 8h45	Inspection du parcours
8h45 - 9h30	Entraînement officiel
9h30 - 9h40	Entretien de piste
9h40 - 9h50	Ouvreurs de piste (3)
9h50 - 12h00	Compétition - 1^{ère} descente Bosses en simple
12h00 - 12h15	Side Slip et Entretien de piste
12h15 - 12h45	Entraînement officiel
12h45 - 13h00	Entretien de piste
13h00 - 15h10	Compétition - 2^e descente Bosses en simple
15h10- 15h40	Side Slip et Entretien de piste
16h00	Remise des médailles au pied de la Vazy-Mollo
16h45 (samedi)	Réunion des chefs d'équipes 2 ^e étage - Centre d'Excellence Acrobatique
16h00 - 16h45	(dimanche) - Démantèlement du parcours

Notes: L'horaire est sujet à changement à très court préavis. Le club se réserve le droit de modifier l'horaire en fonction du nombre d'inscriptions; le tout sera discuté à la réunion des chefs d'équipe.

Autres informations

Hébergement

Voici certaines des offres d'hébergement que nous avons dans la région de Saint-Côme:



Auberge Val Saint-Côme: 200 rue de l'Auberge / Saint-Côme, Qc
www.aubergevalsaintcome.com
info@aubergevalsaintcome.com

Auberge aux Quatre Matins: 155, rue des Skieurs Saint-Côme, Qc
www.auxquatrematins.ca
1-888-929-1932

Motel St-Côme: 1597 rue Principale, St-Côme, Qc,
www.motelstcome.com
1-450-883-3331

Pourvoirie Coin Lavigne: 5045 chemin du Parc, St-Côme, Qc
1-800-872-1072
coinlavigne.com

Condos LeLydia : 454-456-458 rue de l'Auberge
1-514-444-2130

Activités et informations sur la municipalité: www.stcomelanaudiere.ca

ANNEXE A :

Voici 2 exemples afin de bien illustrer le calcul du classement :

Athlète A : a fait les provinciales	Athlète B : n'a pas fait les provinciales
<p>L'athlète a les pointages suivants lors de la sélection provinciale de l'année en cours (Janvier 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Meilleur résultat : 72.91 points- 2eme meilleur résultat : 66.84 points <p>Son meilleur résultat de l'année précédente (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compétition provinciale: 64.56 points.	<p>L'athlète a eu les pointages suivants lors de la sélection provinciale de l'année en cours (Janvier 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Meilleur résultat : 68.80 points- 2eme meilleur résultat : 67.66 points <p>Son meilleur résultat de l'année précédente (2019) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Compétition régionale: 75.60 points
<p>Calcul :</p> <p>72.91 points X 90% = 65.62</p> <p>66.84 points X 90% = 60.16</p> <p>64.56 points X 100% = 64.56</p> <p>Total = 190.34</p>	<p>Calcul :</p> <p>68.8 points X 90% = 61.92</p> <p>67.66 points X 90% = 60.89</p> <p>75.60 points X 80% = 60.48</p> <p>Total = 183.29</p>

Note : les pointages sont fictifs et ne servent qu'à illustrer le calcul.